

Chères amies, chers amis,

Je viens de lire le texte de trente-six pages que nous a envoyé Jean-Claude Boual (fondateur d'Attac) sous l'intitulé "Pourquoi tout altermondialiste devrait voter oui au référendum sur le traité constitutionnel européen" (cf. en pièce jointe à ce message).

Tout ce qui est contraire à nos convictions est présenté comme inévitable (la référence à l'Otan - page 20 - est un des multiples exemples de ce type). Parfois la responsabilité de l'échec de la "Convention sur l'avenir de l'Europe" à proposer quelque chose de nouveau (par exemple sur le social - page 17) est attribuée aux "acteurs civiques et sociaux".

Tout ce qui est notoirement critiquable est décrit comme ouvert à des évolutions que nous pourrions considérer comme favorables. Les services publics (services d'intérêt économique général - SIEG - dans le lexique européen) sont, sans doute, un exemple intéressant de ce type (pages 14 à 17) compte tenu des centres d'intérêt de Jean-Claude. Mais ce n'est qu'un exemple. Ce paragraphe :

- 1- rappelle l'importance des services publics ;
- 2- mentionne les libéralisations et indique que "le plus souvent elles n'ont pas fait l'objet d'une évaluation sérieuse" ;
- 3- résume le droit communautaire (traité d'Amsterdam) ;
- 4- résume le travail actuel de la Commission (livre blanc) ;
- 5- indique que la mention des services publics dans les valeurs a été atteinte partiellement (puisque les services publics ne sont pas reconnus comme une valeur de l'Union, Jean-Claude se livre ici à un contorsion stupéfiante qui consiste à chercher dans les valeurs affirmées par ailleurs dans la Constitution ce qui peut fonder les services publics comme valeur ! - page 16) ;
- 6- indique que la Constitution ouvre la possibilité d'un droit positif (la possibilité de légiférer) ;
- 7- mentionne les deux articles de la Constitution relatifs aux services publics (II-96 et III-122) et donne un commentaire succinct favorable ;
- 8- fournit une conclusion sur "l'ouverture".

Quels sont les biais de cette présentation ?

J'aurais attendu que Jean-Claude dise clairement (et c'est le moins qu'on puisse dire) que les services publics ne sont pas au centre de la Constitution. Que la politique de l'Union depuis vingt ans (directives sur tous les services publics de réseau) définit des obligations de service public au rabais. Que c'est bien à l'ensemble du corpus des règles de la concurrence que renvoie l'article III-122 qui ouvre le droit positif. Que les services publics demeurent une dérogation à la règle commune qui est la concurrence.

Indiquer comme il le fait (page 16) que "l'aspect essentiel (de la Constitution sur les services publics) est l'obligation faite aux instances communautaires de légiférer sur cette question, donc de légaliser l'exception (la dérogation) et donne un caractère moins aléatoire à cette exception" et promouvoir le "oui" est pour le moins paradoxal.

On cherche en vain dans ce paragraphe une description succincte des conséquences concrètes de la libéralisation (de la mise en concurrence). C'est à dire notamment la paupérisation des services publics qui conduit le plus souvent à terme à leur privatisation par les autorités nationales.

On cherche en vain la mention pourtant connue que la Cour de Luxembourg (Cour de justice des communautés européennes) a toujours interprété de façon très stricte la notion d'exception (le caractère dérogatoire des services publics à toutes les règles de la concurrence). Récemment - et ce n'est qu'un des multiples exemples - EDF a été condamnée pour les garanties d'Etat de certains de ses financements !

On cherche en vain le fait fondamental que la Constitution continue de considérer le service public comme une marchandise (et non comme une valeur) et que dans cette logique cette marchandise est un "intrans" (fourniture, achat) comme un autre soumis à la "loi" commune du marché intérieur.

La vraie avancée aurait été de limiter de façon explicite l'application des règles de la concurrence, voire de proposer (ce qui est mon souhait) à côté du mode concurrentiel le mode coopératif comme une option "ouverte".

Il faut donc convenir que la possibilité d'un droit positif (la possibilité de l'Union de légiférer) - qui est le seul argument véritable de Jean-Claude - qui est ouverte par la Constitution est sévèrement "plombée" :

- par les règles de la concurrence : la ou les lois futures européennes y seront soumises ;
- par la tradition de l'Union sans cesse réaffirmée dans ses politiques depuis vingt ans de mettre en place une conception au rabais des services public et de libéraliser (de mettre en concurrence les acteurs).

On trouve la clef de tout ce plaidoyer dans une incroyable défense en creux du marché intérieur et de "la concurrence qui n'est qu'un outil.. qui est le seul outil pour construire le marché" (pages 10 à 14). On trouve la clef dans une affirmation atterrante : "Il était inévitable que cette partie III figurât dans le projet de traité instituant une Constitution..." (page 11).

Jean-Claude conclut ainsi le paragraphe sur les services publics : "Le contenu des lois n'est pas écrit, il dépendra des rapports de force politiques, sociaux, économiques qui peuvent être réalisés dans les débats qui ne manqueront pas d'être vifs dès la possibilité ouverte, si le projet de Constitution est adopté".

Eh bien non, Jean-Claude. Je ne partage pas ce point de vue. Les services publics sont si encadrés par la projet de Constitution (qui est un concentré de l'idéologie capitaliste et un fidèle miroir de la pratique concrète depuis vingt ans) que leur disparition y est programmée. Je prends le pari que d'ici vingt ans il ne restera plus - au mieux - qu'un mince filet de sécurité pour les pauvres. A moins que le rapport de force dont tu parles consiste à ce que les peuples descendent massivement dans la rue après le "oui" que tu appelles de tes vœux... pour abroger la Constitution qu'ils auraient approuvée par distraction !

Ce message déjà très long ne me permet pas de poursuivre l'analyse critique du texte de Jean-Claude. Mais je dois dire que ce que j'ai essayé de dire ici pour les services publics se retrouve partout et sur tous les sujets abordés par Jean-Claude.

Au total le texte de Jean-Claude nous invite au renoncement sous couvert de luttes sociales et politiques. Ce renoncement est masqué par un réel savoir qu'a Jean-Claude sur le fonctionnement de l'Union. Mais Jean-Claude doit admettre qu'il n'a pas le monopole de ce savoir. De plus ce savoir ne doit pas avoir pour but de dépolitiser le débat (voire de renvoyer le lecteur à son ignorance supposée et à la culpabilité qui en découle). La dépolitisation du débat a toujours été un ressort essentiel pour la Commission européenne et pour les partisans du capitalisme. La politique pour eux n'est plus politique mais technique.

Pour illustrer cette dépolitisation on cherche en vain dans le texte de Jean-Claude :

- la mention d'un trait cardinal de l'Union (et de la Constitution) : la mise en concurrence des Etats (et pas seulement des entreprises dans le cadre du marché). On cherche en vain une mention de la règle d'unanimité dans les domaines social et fiscal.
- la mention que les normes qui créent le marché intérieur (les dimensions des boîtes des veaux sont par exemple "normées" par le droit communautaire) ont submergé la capacité de prendre des décisions politiques.

Renoncement...

Cela me rappelle une vive discussion que j'avais eue avec Bernard Poignant, ami de Lionel Jospin, alors député européen et maire de Quimper. Nous intervenions tous les deux sur l'Union européenne auprès des associations de jeunesse de Bretagne réunie à Brest. Il venait de se vanter d'avoir voté avec les autres députés socialistes français au Parlement européen une motion favorable à la libéralisation du fret ferroviaire. Pour lui c'était "le seul moyen de dynamiser la SNCF" et les cheminots et de "les contraindre - enfin - à travailler efficacement sur le fret". Traitement extrêmement robotique en quelque sorte. Le projet de Constitution est lui aussi un traitement extrêmement robotique qui va emporter le patient. J'avais dit publiquement à Bernard Poignant : "Votre politique européenne est une suite sans fin de renoncements. Renoncements à vos convictions proclamées qui deviennent alors une pure rhétorique d'estrade".

Amitiés,
Alain Lecourieux